



LES ÉCHOS DE LANDÉBIA

Bulletin municipal n °21

Février- Avril 2025

Horaires de la Mairie & de l'Agence Postale communale

Lundi, mardi, jeudi : 14 h - 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 - 15 h 30

Vendredi : 14 h - 17 h

Heure de levée du courrier : 9 h



Coordonnées de la Mairie

4, rue de la Poste - 22130 LANDÉBIA

Tél : 02.96.84.48.31

E-mail : mairie-landebia@orange.fr

Rencontre avec Mr le Maire sur RDV

Sommaire

- *Conseils municipaux*
- *État Civil / Urbanisme*
- *Informations communales*
- *La vie dans la commune*
- *Agenda*

Retrouvez toutes les informations de la commune sur nos différents supports :



<https://landebia.fr>



La commune de Landébia présente sur l'application



<https://fr-fr.facebook.com/people/Commune-de-Landebia/100068322141688/>

Ce bulletin municipal est disponible en version couleur sur le site de la mairie.

Conseil municipal

Séance du Vendredi 7 Février 2025 à 20h00 à la mairie

PRESENTS : DURAND P., LAGRENE C., DELAMOTTE M., CARO P., DURAND A., DANIEL C., RIOU K.

ABSENTE EXCUSEE : OLIVIER L.

SECRETAIRE : RIOU K.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de la Commune de LANDEBIA sur les exercices 2019 et suivants.

Aux termes de la procédure contradictoire, la CRC a fait parvenir à la commune son rapport d'observations définitives en date du 10 janvier 2025.

Conformément à l'article L243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Acter** la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne portant sur la gestion de la Commune de LANDEBIA pour les exercices 2019 et suivants.

AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 : 154 783,60 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 38 695,90 € (< 25 % x 154 783,60 €)

Les dépenses d'investissements concernées sont les suivantes :

- Opération 68 – article 2135 (Divers travaux salle des fêtes et abords) : 63 750,61 €
- Article 21538 (Contrôle prises Place de l’Eglise) : 3 964,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

PRELEVEMENTS CONTESTES SUR LA TAXE D’HABITATION

Rappel du contexte :

Par délibération du 13 février 2017, le Conseil Communautaire a décidé que la création de Dinan Agglomération devait être neutre pour les contribuables, les Communes et l’EPCI.

La Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté le principe d’une neutralisation fiscale des taux communaux de façon à ce que les cotisations globales de taxe d’habitation (TH), taxe sur le foncier bâti (TFB) et taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) demeurent inchangées avant et après fusion, pour tous les contribuables., concomitamment à l’intégration fiscale progressive des taux communautaires.

Dinan Agglomération s’est engagé à effectuer une neutralisation financière par l’attribution à chaque commune d’une attribution de compensation afin de restaurer des niveaux de recettes pour les communes équivalentes avant et après fusion.

L’intégration fiscale s’est faite sur une période de 3 ans, afin que la taxe d’habitation atteigne le taux cible de 14,37 %. Certaines communes avaient dû diminuer leur taux entre 2017 et 2019 et d’autres avaient dû l’augmenter.

Cependant, la DDFiP n’a pas appliqué les taux votés par Dinan Agglomération, considérant que ces taux ne respectaient pas le mécanisme d’intégration fiscale prévu par le BOI IF COLOC 20 50 30.

La loi de finances de 2018 a instauré la suppression progressive de la taxe d’habitation pour tous les contribuables, avec un mécanisme de compensation des collectivités par l’Etat sur la base du taux de taxe d’habitation voté en 2017.

Pour ajuster cette compensation, l’article 16 de la loi de finances de 2020 institue un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale à la charge des communes ayant procédé à une hausse du taux de taxe d’habitation entre 2017 et 2019.

Le prélèvement est calculé sur la différence de taux entre 2017 et 2019, appliquée à la base communale de 2020, soit 7 364,00 € pour la commune de LANDEBIA.

Proposition de résolution :

Suite à la dernière conférence des Maires de Dinan Agglomération, relative aux prélèvements contestés sur la taxe d’habitation réalisés par la DDFiP, il est demandé aux 16 communes pénalisées, dont LANDEBIA, d’indiquer leur position quant à l’introduction éventuelle d’un recours collectif devant le Tribunal Administratif. Ce recours serait pris en charge financièrement par Dinan Agglomération.

Décision :

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se joindre au recours collectif proposé par Dinan Agglomération.

DEMANDE PARTICIPATION FINANCIERE STAGE

Le Maire présente la demande de participation financière reçue d'une famille dont l'enfant va effectuer un stage à l'étranger.

Ce stage de plusieurs mois au Canada peut être subventionné par la Région et le ministère de l'agriculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 4 voix contre et 3 abstentions, de ne pas donner suite à cette demande.

DEVIS POTEAUX INCENDIE

Le Maire présente le devis reçu de la SATEC de VILDE-GUINGALAN (22), concernant la fourniture et la pose de 2 poteaux incendie : Rue du Ratel et Rue de la Poste, pour un montant HT de 9 554,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis présenté et autorise le Maire à le signer.

DEVIS ETUDE DE POSTE DE TRAVAIL

Le Maire présente la proposition financière établie par le Centre de Gestion 22 concernant l'étude ergonomique de la situation de travail de l'agent d'accueil, pour un montant de 1 332 €.

Cette étude, obligatoire pour un agent présentant un handicap, est menée par l'ergonome du CDG 22 et comprend 3 phases :

- Analyse de la demande et présentation de la démarche,
- Etude ergonomique de la situation de travail,
- Mise en œuvre des solutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la proposition financière du CDG 22.

DEVIS FORMATION PREMIERS SECOURS

Le Maire présente Le devis reçu de la société FORSAFE d'HENANBIHEN (22) pour une formation aux gestes de premiers secours, pour un montant HT de 590 € pour 8 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis présenté et autorise le Maire à le signer.

ECLAIRAGE SCENE ET LOGES SALLE DES FETES

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Gilles BRIEND de PLEVEN, concernant la pose d'éclairage pour la scène et les loges de la salle des fêtes, pour un montant HT de 2 029,30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'éclairage de la scène et des loges de la salle polyvalente et dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

Conseil municipal

Séance du Lundi 17 Mars 2025 à 19h15 à la mairie

PRESENTS : DURAND P., OLIVIER L., LAGRENE C., DELAMOTTE M., CARO P., DURAND A., DANIEL C., RIOU K.
SECRETAIRE : OLIVIER L

DEVENIR ECOLE DE LANDEBIA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la fusion entre les communes de Pleven et de Pluduno, qui a donné naissance à la Commune nouvelle de Val d'Arguenon au 01 janvier 2025.

Courant janvier 2025, l'Adjointe au DASEN avait eu confirmation auprès de la commune nouvelle que rien ne serait modifié au niveau du fonctionnement des écoles et du SIRP à la rentrée 2025.

Or, lors de la réunion du SIRP Pleven Landébia du 03 mars 2025, Monsieur Maxime LEBORGNE, Maire de la commune de Val d'Arguenon, fait part de son intention de mettre fin au SIRP, arguant des dépenses excessives du SIRP et des retards de paiements de la participation de Landébia. Un délai de 3 semaines a alors été laissé aux élus de Landébia afin d'émettre leur avis et position sur la question.

Plusieurs solutions ont alors été évoquées :

- Fermeture de l'école de Landébia et transfert des élèves à l'école de Val d'Arguenon – site de Pleven, avec une possibilité de garderie sur Landébia,
- Fonctionner en autonomie avec des classes de TPS au CM2.

Contact a été pris avec l'inspection académique.

Les projections d'effectifs pour Landébia ont alors été analysés.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

1^{ère} question :

- **Si la Commune de Landébia décide de quitter le SIRP en septembre 2025.**

Le Conseil Municipal décide de ne pas quitter le SIRP de lui-même :

A :

- 1 voix pour,
- 6 voix contre,
- 1 abstention

2^{ème} question :

- **Si la Commune de Val d'Arguenon décide de dissoudre le SIRP en septembre 2025.**

Le Conseil Municipal approuve la décision

A :

- 8 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention

de gérer l'école de Landébia en autonomie, de la TPS au CM2 à compter de septembre 2025.

3^{ème} question :

- **Si la Commune de Val d'Arguenon décide de dissoudre le SIRP en septembre 2026.**

Le Conseil Municipal approuve la décision

- A : 8 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention

de gérer l'école de Landébia en autonomie, de la TPS au CM2 à compter de septembre 2026 et de passer des accords de gestion avec la Commune de Val d'Arguenon afin que l'année scolaire 2025-2026 se déroule dans de bonnes conditions.

Depuis ce conseil municipal, nous avons continué à travailler sur l'autonomie complète de notre école.

Entre-temps, nous avons eu plusieurs réunions avec Mme la Sous-Préfète de Dinan, les maires de Pleven, Pluduno et Landébia afin de trouver une solution financière pérenne au maintien du SIRP.

Nous continuons à travailler régulièrement ensemble (Communes-SIRP-équipe enseignante).

Nous vous informerons des avancées dans les prochains bulletins. C'est un travail de longue haleine fait de compromis.

Conseil municipal

Séance du Vendredi 4 Avril 2025 à 20h à la mairie

PRESENTS : DURAND P., OLIVIER L., DELAMOTTE M., CARO P., DURAND A., RIOU K., DANIEL C.

ABSENT EXCUSE : LAGRENE C. donne procuration à DURAND P.

SECRETAIRE : DELAMOTTE M.

LOTISSEMENT LES POMMIERS 2 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Excédent antérieur | - € | - € |
| Recettes | 80 500,10 € | 80 500,10 € |
| Dépenses | 80 500,10 € | 0,00 € |
| Résultat à reporter | - € | - 80 500,10 € |

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, Mr le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal, à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention approuve le Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

LOTISSEMENT LES POMMIERS 2 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire soumet au conseil Municipal le projet du Budget Primitif du Lotissement les Pommiers 2.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget tel qu'il se présente à l'unanimité :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 151 067,32 € | 151 067,32 € |
| Investissement | 181 317,42 € | 181 317,42 € |
| TOTAL | 332 384,74 € | 332 384,74 € |

LOTISSEMENT LES POMMIERS 2 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat, constatant le déficit d'investissement, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit dans le budget primitif 2025

Report en investissement D 001 : 80 500,10 €

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - Budget Communal

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de

gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Excédent antérieur | 10 000,00 € | 34 798,85 € |
| Recettes | 455 266,50 € | 135 981,66 € |
| Dépenses | 429 732,98 € | 99 853,06 € |
| Résultat à reporter | 35 533,52 € | 70 927,45 € |
| | | |
| Restes à réaliser Dépenses | | 8 817,04 € |
| Recettes | | - € |
| Résultat total | | 62 110,41 € |

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, Mr le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal, à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - Budget Communal

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat, constatant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit dans le budget primitif 2025 :

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Article R 1068 (investissement) : | 15 533,52 € |
| Report en fonctionnement R 002 : | 20 000,00 € |
| Report en investissement R 001 : | 70 927,45 € |

VOTE DES TAUX 2025

Le Maire rappelle que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective pour tous les contribuables depuis 2023.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes, pour l'année 2025 :

- Taxe sur le foncier bâti : 37,62 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 66,32 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,29 %

BUDGET PRIMITIF 2025 - Budget Communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 386 875,50 € | 386 875,50 € |
| Investissement | 168 817,86 € | 168 817,86 € |
| TOTAL | 555 693,36 € | 555 693,36 € |

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2025.

Conseil municipal

Séance du mercredi 23 avril 2025 à 18h à la mairie

PRESENTS : DURAND P., OLIVIER L., DELAMOTTE M., CARO P., DURAND A., DANIEL C., RIOU K.

ABSENTS EXCUSES : LAGRENE C. donne procuration à CARO P., OLIVIER L. donne procuration à DURAND P.

SECRETAIRE : DELAMOTTE M.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie à l'occasion du mandatement des dépenses de la commune, et dans l'attente de l'encaissement des recettes de vente des terrains des Pommiers 2, il y aurait lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Le Crédit Agricole a fait une offre qu'il convient d'étudier.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et une voix contre :

- **accepte** la proposition du Crédit Agricole dans les conditions énoncées ci-dessous :

- Montant : 50 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois journalier + 1 %
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Calcul des intérêts : à terme échu
- Commission de mise en place : 0,25 % du montant maximal du crédit
- Commission de non-utilisation : pas de commission de non-utilisation
- Base de calcul : nombre de jours exacts / 365
- Montant minimum de tirage : pas de minimum

- **mandate** Monsieur le Maire pour signer l'offre de financement et tout document relatif à cette affaire.

CREATION DE POSTE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet, pour remplacer un agent à temps complet démissionnaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires, soit 17,5/35^{ème}, à compter du 01 mai 2025.

Monsieur le Maire informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la création ou de la vacance de cet emploi permanent afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Maire est également chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour :

- DECIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet 17h30 hebdomadaire, à compter du 01 mai 2025,
- MODIFIE comme suit le tableau des emplois de la Commune :

| CAT. | GRADE | EMPLOI | DUREE HEBDO | POURVU OU VACANT |
|--------------------------|--|-------------------------|----------------|--------------------------------|
| Filière administrative : | | | | |
| B | Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe | Secrétaire de mairie | 19h00 | Pourvu par un fonctionnaire |
| C | Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe | Agent d'accueil | 19h30 | Pourvu par un fonctionnaire |
| Filière technique : | | | | |
| C | Adjoint Technique | Agent polyvalent | 35h00 | Pourvu par un fonctionnaire |

| | | | | |
|---|-------------------|------------------------------------|-------|-----------------------------|
| C | Adjoint Technique | Agent polyvalent | 35h00 | Pourvu par un fonctionnaire |
| C | Adjoint Technique | Agent polyvalent | 17h30 | Vacant |
| C | Adjoint Technique | Agent d'entretien des locaux | 5h00 | Pourvu par un fonctionnaire |
| C | Adjoint Technique | Agent chargé de la salle des fêtes | 1h30 | Pourvu par un contractuel |

- DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

État civil

Nous publions ci-dessous les actes d'état civil recensés depuis la parution du dernier bulletin après accord des intéressés ou de leur famille.

Décès :

Le 11 février est décédé à Saint-Brieuc (22), **Samuel BINET**, domicilié 5 lotissement des Landes, rue Denise Favrel.



Le 11 mars est décédé à Rennes (35), **Michel CONCERT**, domicilié 8 rue Jean-Baptiste Richeux.

Le 18 avril est décédé à Dinan (22), **Michel LEBRETON**, domicilié 9 rue de la Croix St Hubert.

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles.

Urbanisme

Demandes de déclarations de travaux et de permis de construire

| | | | |
|-------------|---------------------|-------------------------|------------------------|
| DP 25 00001 | Pose d'un vélux | 2Bis rue du Clos Bignon | |
| DP 25 00002 | Abattage d'arbres | Rue du Fournil | |
| PC 25 00001 | Maison individuelle | Lot N°6 | Résidence des Pommiers |

Informations communales



Mardi 11 Mars : Formation aux 1ers secours

Les agents communaux et les présidents d'associations communales ayant répondu présents ont assisté à une formation Premiers Secours en Entreprise.

L'objectif, à l'issue de ces 7 heures de formation, est de porter secours à une personne en réalisant les premiers gestes de secours.

Cette formation financée par la municipalité était assurée par Jean-Louis Rault de FORSAFE, basé à Hénanbihen.



LES ACHATS GROUPÉS : une offre santé



Dans le cadre des achats groupés, la commune de LANDÉBIA vous propose une offre santé communale AXA accessible à tous. Quel que soit l'âge et sans questionnaire médical : Retraités, Commerçants, artisans, agriculteurs...

Bénéficiez :

*D'un tarif groupe avantageux

*D'une offre simple et adaptée à chacun

*D'un contact avec un conseiller de proximité.

*D'aucun avancement de frais grâce au réseau partenaires (Optique, dentaire et audio)

Mme Christelle MORIN du groupe AXA est disponible pour vous rencontrer à votre domicile et/ou sur rendez-vous à la mairie pour les permanences suivantes :

- Mardi 19 MAI de 14H à 17H

- Lundi 2 JUIN de 14H à 17H

Tél : 06 03 94 16 23

Mail : christelle.a.morin.am@axa.fr

N'hésitez pas à vous renseigner.



DEMANDE DE CRÉATION D'UN POINT D'ARRÊT BREIZHGO en Côtes d'Armor – année scolaire 2025 - 2026

Votre enfant va prendre les transports scolaires à la prochaine rentrée mais il n'y a pas d'arrêt près de chez vous ?

Pour en demander un, vous devez contacter la mairie avant

Le **23 Mai 2025** .



L'intégration par le français

Le samedi matin, des cours de Français sont proposés aux étrangers non francophones de la commune afin de faciliter leur intégration et leur permettre une meilleure communication. Ces cours sont un véritable outil d'insertion sociale et professionnelle pour les apprenants.

Si vous êtes étranger et souhaitez les bases de notre langue, Alexandra, notre bénévole vous attend à la salle des associations de la salle des fêtes. Elle serait ravie d'être épaulée dans cette mission. Donc, Landébianaises et Landébianais, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à la rejoindre.



L'association Plud'éoliennes

Communiqué de Mme Seix, Présidente de l'association :

« Le projet actuellement de 2 éoliennes de 200 m de hauteur avec des pales de 75m sur la commune de Pluduno aura un impact sur les riverains d'abord, puis les habitants du bourg de Pluduno et de Pléven (commune nouvelle Val d'Arguenon) , les habitants de la zone de la Millière , les habitants de Landébia... entre autres ...tant sur le plan de la santé, la perte de valeur des habitations, la détérioration du cadre de vie...

L'association Plud'éoliennes organise donc une conférence gratuite au cours de laquelle l'intervenant M. Fabien Bouglé , spécialiste renommé de politique énergétique, présentera « la face cachée des projets éoliens » et répondra aux questions posées dans la salle. »

La conférence aura lieu **le jeudi 22 mai 2025 à 19h** à la salle Kreuzau située rue des Buis à Plancoët .

ALERTE ÉOLIENNES
Conférence et échanges
avec **Fabien Bouglé**
sur la face cachée des projets éoliens

ORGANISÉ PAR
**L'ASSOCIATION
PLUD ÉOLIENNES**

Cette conférence aura lieu le :
Jeudi 22 mai 2025 à 19h
Plancoët
Salle Kreuzau, rue des Buis
Pour plus d'informations : 06 10 14 76 64

La vie dans la commune

.....

**Samedi 8 Février :
Tartiflette & Dance Floor
par Land'Anime**

*Soirée dansante
Tartiflette*



« Toute l'équipe de Land'Anime, vous remercie d'avoir participé à notre premier événement de l'année !! ✨
Un grand mais non, un ÉNORME MERCI à nos bénévoles qui sont venus nous donner un coup de pouce lors de cette soirée. »

Le bureau

Samedi 8 et dimanche 9 Mars 2025

Tournoi de fléchettes, l'Open des Taverniers



Les représentants des fléchettes de la commune organisaient leur tournoi annuel, l'Open des Taverniers ; l'occasion de découvrir ou redécouvrir l'univers amical et sportif des fléchettes tout le week-end dans une très belle ambiance et avec une organisation au top.

Encore une fois, l'Open des Taverniers affichait complet en équipe et en doublette.



Lundi 10 Mars : Goûter pour le Carnaval de l'école de Landébia



Ce lundi après-midi, à l'initiative de Mélanie Delamotte, conseillère municipale, un goûter était organisé à la salle des fêtes avec les enfants de l'école de Landébia soit 43 enfants.

Sur le thème du Carnaval, les enfants et adultes avaient joué le jeu de se déguiser.

Ils ont été ravis de manger les crêpes, avec chocolat et confiture bien sûr.

Un bel après-midi de sourires " .

D'autres manifestations avec l'école et la municipalité sont d'ores et déjà prévues.



Dimanche 23 Mars : le théâtre annuel du Club de l'Espérance



« Le Club de l'Espérance a eu le plaisir d'accueillir pour la 17 -ème année consécutive la troupe de théâtre La NICOLAIL' de Plumaugat pour jouer la pièce « La Poule de Noël ». Nous avons fait cette année encore salle comble. Après beaucoup de rires et d'applaudissement, les spectateurs sont repartis satisfaits de leur après-midi ainsi que les acteurs.

Et certains encore plus chanceux sont repartis avec leurs lots gagnés suite au tirage de la tombola. »

André Durand, Président





Visite du collège Chateaubriand pour les CM2 du RPI

Lundi 24 Mars, les élèves de Cm2 de notre RPI, accompagnés de Yvan, leur enseignant, étaient invités au collège Chateaubriand pour une journée de découverte de la vie de collégien. L'organisation des cours et le repas pris au self les a impressionnés.

Cette année, la directrice Mme Absire a invité les maires de chaque commune des élèves à venir partager le déjeuner. Ainsi notre maire, Patrick Durand, a pu se joindre à eux pour partager ce repas.



REPAS DES ECOLES : SAMEDI 29 MARS 25



« L'APC remercie les bénévoles présents et actifs qui ont contribué aux préparatifs et au bon déroulement du « Carnaval Party/Poulet Basquaise » organisé pour le financement des sorties pédagogiques des enfants. »

Le bureau



« Class'Échecs a repris son activité dans l'école primaire de Landébia depuis le vendredi 24/01/2025 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Je donne les cours aux 8 élèves de CP de la classe Mme Stéphanie Macé (directrice).

Les cours ont lieu les vendredis après la récréation de 15 H 30 et durent 30 minutes.

Nous sommes au stade de l'initiation mais les 8 élèves sont déjà très attentifs et participent avec joie d'autant que beaucoup en sont à leur deuxième année.

Class'Échecs est développée conjointement entre l'éducation nationale et la FFE.

Notre club référent, Emeraude Echecs de Dinan-Plancoët nous aide grandement.

Le jeu d'Échecs est une activité à la fois intellectuelle, ludique et sportive, qui permet de développer des compétences diverses chez ceux qui le pratiquent, notamment des capacités intellectuelles telles que la mémoire, le raisonnement logique, la capacité d'abstraction, l'analyse de problème et la mise en œuvre de stratégies de résolution. Le jeu d'échecs s'apprend et se pratique dès le plus jeune âge. »

Christian Lagrené



L'Assemblée générale du Club de l'Espérance

« Le vendredi 4 avril à eu lieu l'assemblée générale du Club de l'Espérance.



Le Club compte 59 adhérents dont 5 nouveaux. Faute de candidats à l'élection, Le bureau exécutif a été réélu à l'unanimité :

Présidente d'honneur Madame Paulette TARDY,
Exécutif : Président Monsieur André DURAND,
Trésorière Madame Liliane DURAND,
Secrétaire Madame Aline GANTHER.

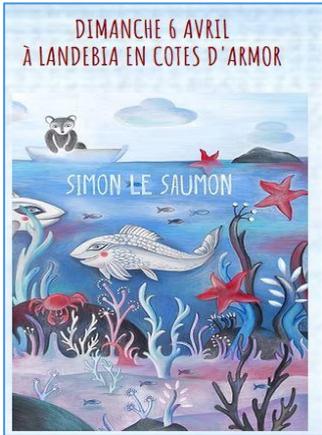


Après l'assemblée, les 44 adhérents présents ont partagé l'excellent repas préparé et servi par le traiteur Saveurs et Délices de JUGON-LES-LACS.

Pour terminer cette conviviale journée, plusieurs personnes se sont retrouvées pour jouer aux cartes et autres jeux de société. »

André Durand

DIMANCHE 6 AVRIL : Spectacle musical à la salle des fêtes



Un voyage musical drôle, joyeux, interactif, pour les petits et les grands

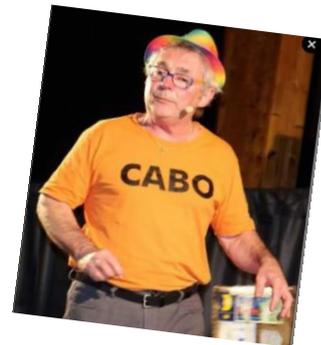
C'est avec complicité et humour, que les enfants ont été invités à voyager à travers l'univers de Simon le saumon.

C'est une première sensibilisation à "l'écologie" que la Compagnie l'Escalier des Rêves souhaite à travers ses spectacles transmettre aux enfants. La pollution des eaux, le réchauffement climatique, la pêche intensive....



Dimanche 13 avril :

*Spectacle humoristique avec **Le Cabochard***



Un spectacle humoristique organisé par les associations du Club Informatique et Saint Éloi.

« 40 ans de scène, à raconter des blagues. 40 ans à tromper l'ennui. 40 ans de passion et de chansons », voilà comment il se définit.

Cabochard, originaire de Mayenne, a débuté sur scène dans les années 80. Il dresse à grands traits d'attachants portraits des gens qu'il croise et qu'il côtoie. Parfois en chansons, en utilisant des airs connus, avec des textes où la dérision côtoie l'humour.



Jeudi 17 Avril : la généalogie s'invite à Landébia

À la salle des associations de Landébia de 14 h à 16 h 30 a eu lieu la 1ère rencontre généalogique avec le cercle généalogique des côtes d'Armor (CG22).

6 membres de l'association sont venus présenter à un quinzaine de personnes férues de généalogie, leur association, son fonctionnement et les outils informatiques mis à la disposition des adhérents.

Après les premiers cours, quelques recherches généalogiques ont conclu cette première rencontre.

Suite à ce bel engouement, il a été décidé de reconduire cette expérience en Octobre 2025.



SAMEDI 26 AVRIL : Repas des chasseurs à emporter

Toujours le même succès et le même régal que ce repas de gibier avec plus de 150 parts préparées.

Avec une nouveauté cette fois-ci, la terrine de gibier de 500g qui a beaucoup été demandée





104 ans, quel bel âge !!



« On n'a pas tous les jours 20 ans... »

Et 104 ans non plus !

Un très bel anniversaire à Raymond,
notre doyen.

A votre agenda ...



➤ Jeudi 29 Mai : Challenge municipal des Boulistes



➤ Dimanche 15 Juin : Vide-greniers par Land'Anime

➤ Dimanche 29 Juin : Kermesse des écoles à l'école de Pléven



➤ Dimanche 19 Juillet : Tournoi de palet Chez Sam



➤ Dimanche 7 Septembre : Repas grillades du Club de l'Espérance

➤ Samedi 27 Septembre : 3 -ème tournoi d'échecs



➤ Dimanche 16 Octobre : Concours de belote par l'Amicale des Anciens Combattants

➤ En Octobre (dates non communiquées) * Trail pour Octobre Rose par Land'Anime
* 2^{ème} rencontre généalogique



Dans le cadre du groupe inter associatif « Agir pour les hirondelles et martinets » créé en 2022, le GEOCA, VivArmor Nature, la LPO Bretagne et Bretagne Vivante mènent des actions conjointes pour améliorer la connaissance et la protection de ces espèces menacées : sensibilisation du grand public, recensement des nids, conseils auprès des particuliers et des communes...

Au programme : un diaporama sur les hirondelles et martinets présents en Bretagne suivi d'une sortie dans le bourg pour repérer et compter les nids d'hirondelles. Durée : diaporama 1 heure, balade dans le bourg : entre 1 et 2 heures selon le nombre de nids à recenser.

**Le lundi 16 juin à 9h30,
Salle des associations
Recensement des nids des hirondelles et
des martinets**



**Vendredi 22 aout à 20h30,
Salle des associations
« Les chauve-souris »**



Dans le cadre de la nuit internationale des chauves-souris, proposé par le groupe inter associatif chiroptère breton,
Conférence sur les chauves-souris de Bretagne : comment vivent les chauves-souris, leur biologie, les recherches en cours en Bretagne et comment les protéger.
Suivi d'une sortie nocturne pour écouter les chauves-souris à l'aide de détecteur à ultrasons.
Durée 1h30 en salle, balade nocturne environ 1heure selon la météo.

VIDE GRENIER
Organisé par Land'Anime
DIMANCHE 15 JUIN

A LA SALLE DES FÊTES de Landébia - 8H/18H
Emplacement : 1m / 3€50 en intérieur avec table *
1m / 2€50 en extérieur sans table*
(* Paiement à la réservation)
Restauration et Buvette.
Renseignements et inscriptions : Hélène 067891241 ou Josette 0627130251
FIN DES RÉSERVATION LE MERCREDI 11 JUIN

Nouvelle prestation de services

Mélanie Delamotte

Auxiliaire de Vie à Domicile

- Entretien du logement
- Location saisonnière
- Repassage
- Accompagnement aux RDV médicaux.
- Courses
- Aide aux repas
- Aide au lever et à la toilette.

Paiement en CESU possible
06.50.86.26.28
Landébia et 10 km aux alentours.
(Étudie toutes propositions).

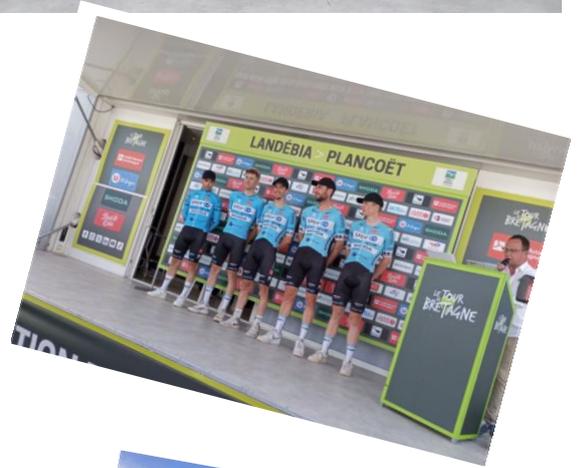
Salarié du particulier employeur

Un 1^{er} Mai à Landébia en 2025

LE TOUR DE BRETAGNE, une journée inoubliable



CÔTÉ
VILLAGE
ET
COURSE



Ce 1^{er} Mai, notre commune a connu un évènement inoubliable, Landébia a accueilli la 58 -ème édition du Tour de Bretagne, une 1^{ère} et une fierté pour notre commune. Pour la dernière étape, les coureurs se sont élancés de notre petit bourg, village départ.

Pour cette journée mémorable, Landébia s'est paré de tous ses ornements afin d'accueillir, comme on sait si bien le faire ici, le comité d'organisation du Tour de Bretagne, les coureurs, la presse, les élus et bien sûr, vous, le public. Oui, vous étiez nombreux à venir vivre cet évènement de près, à déambuler dans le village du Tour pour y découvrir ses différents stands, à assister à la présentation des équipes, à applaudir les enfants dans la course de draisienne, à partager tous ces moments de liesse et de partages.

Et quelle ambiance !! Cela n'aurait pas été possible sans les nombreux bénévoles présents ce jour et qui ont œuvré depuis des mois dans l'ombre. Merci à tous d'avoir donné de votre temps, pour votre investissement. Car sans bénévoles, pas de fête !

Côté animations : la fête au village



